



II. RAVIVER L'ATTRACTIVITÉ DU QUARTIER

> Offre culturelle et touristique

Projet culturel de territoire

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Le projet culturel de territoire est indissociable des outils de la coopération intercommunale permettant de projeter une activité culturelle conforme aux caractéristiques historiques, sociales, économiques et environnementales de l'espace concerné.

Mais l'intercommunalité est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis loin d'être neutres dans la capacité des EPCI à poursuivre dans cette voie :

- La récente recomposition territoriale, apportant beaucoup de chantiers prioritaires et reléguant parfois la culture au second plan.
- Des fusions intercommunales apportant autant de nouvelles voies prometteuses que remettant en cause des constructions ayant démontré leur efficacité.
- Des marges de manœuvre financières limitant souvent les ambitions d'investissement et les charges de fonctionnement.
- Tout cela, dans un contexte où l'on a besoin de considérer l'évolution des pratiques culturelles et de (ré)inventer des logiques d'intervention publique respectant les « droits culturels » inscrits dans la loi.

Objectifs généraux

Le projet culturel a aussi des visées stratégiques, de rayonnement et de notoriété du territoire pour offrir les mêmes conditions d'accès aux pratiques culturelles et mettre en œuvre des actions pour être en contact avec l'acquisition des savoirs, la créativité et l'épanouissement individuel.

AGIR

Les conditions

Plusieurs conditions doivent être réunies pour permettre la concrétisation d'un projet culturel à l'échelle territoriale :

Un certain pouvoir d'investissement et des ressources stables, des conceptions politiques convergentes (ou à défaut des objets de négociation), la stabilité des entités doublée d'une habitude de travail bien rôdée, un ou plusieurs élus moteurs et forces de persuasion, la prise en compte des projets et des besoins des habitants (participation).

Les étapes

- S'entendre sur une définition de la « culture » et entériner collectivement des enjeux éducatifs, culturels, sociaux et économiques de l'action publique (un diagnostic distancié est nécessaire),
- Décider des types d'intervention publiques pouvant répondre à ces enjeux, soit sous l'angle des services à offrir aux habitants, soit sous l'angle d'opérations à visée stratégique.
- Pour enfin partager une logique bien comprise de répartition des responsabilités entre une action gérée au plan local et une action gérée au plan territorial, ce qui conduit à décider d'un commun accord le champ des compétences ou des missions traitées au plan territorial (par les EPCI, PETR, voire PNR ou autres structures de coopération).

Glossaire

EPCI : «Etablissement public de coopération internationale», établissement qui regroupe plusieurs communes.

PETR : «Pôle d'Equilibre Territorial et Rural», établissement qui élabore un projet de territoire.

PNR : «Parc Naturel Régional», créé pour protéger et mettre en valeur les grands espaces ruraux.

Cadre réglementaire

En l'absence d'un texte juridique ad hoc sur le projet culturel de territoire, il convient de se reporter aux textes sur les plans et schémas d'aménagement et/ou de développement durable des territoires, ainsi qu'aux lois successives sur l'intercommunalité et sur les communes nouvelles, les pôles métropolitains, d'équilibre territorial et rural (PETR), les parcs naturels régionaux et des dispositifs culturels spécialisés tels que le label «Villes et Pays d'art et d'histoire».

CLERMONT-FERRAND

Projet de valorisation de la basilique Notre-Dame-du-Port

Le quartier du Port est situé au nord-est de la butte de tuf qui constitue le cœur historique de Clermont-Ferrand. Il abrite l'un des joyaux du patrimoine de la ville : la basilique Notre-Dame-du-Port, inscrite en 1998 au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. La réhabilitation des abords de la basilique intervient à l'occasion du vingtième anniversaire de son inscription et vise à dynamiser la vie autour de l'édifice, tout en rendant ses alentours plus attractifs pour les Clermontois, les pèlerins et les touristes mais aussi à impulser une réflexion globale sur le rayonnement du centre-ville.

Tout bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO doit être accompagné d'un plan de gestion visant à assurer sa pérennité dans le temps, en planifiant une série de mesures adéquates. A ce titre, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont approuvé la zone tampon de la basilique Notre-Dame-du-Port en 2017. Cette zone de 139 ha comprend trois secteurs distincts avec des prescriptions afférentes qui permettent d'assurer la protection du bien.

La même année, la Ville et la Métropole ont engagé un projet de valorisation de la basilique Notre-Dame-du-Port dans le périmètre de ses abords immédiats. Un concours d'architecture et d'urbanisme a été organisé pour assurer la requalification des abords de Notre-Dame-du-Port et la création d'un centre d'interprétation de la basilique.

Ce projet a pour objectifs de proposer différents points de vue panoramiques ou cadrés de l'édifice, de réinterroger l'aménagement des espaces extérieurs de la basilique, créer au sein de trois immeubles appartenant à la Ville un projet contemporain dédié au centre d'interprétation, améliorer les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien UNESCO afin de nourrir le rayonnement de l'édifice et redynamiser le quartier.

L'ensemble du projet de requalification servira de référence pour les aménagements futurs des espaces publics limitrophes du centre ancien. Le centre d'interprétation de la basilique aura pour objectif de valoriser ce patrimoine exceptionnel, d'être un lieu d'exposition innovant avec l'utilisation d'outils numériques, de formes contemporaines de scénographie et de médiation pour favoriser l'accessibilité de tous les publics. Il sera un centre de référence sur l'édifice délivrant des savoirs pluridisciplinaires issus des recherches scientifiques récentes, et un lieu vivant et ouvert en résonance avec les autres structures, qui complètera le maillage culturel du territoire.

Dès la phase initiale d'élaboration du projet, la Ville et la Métropole ont mis en place des instances de gouvernance technique et politique associant les différents acteurs du projet : champs culturel, urbanisme, commerce, mais également les partenaires (État, Diocèse, etc.) qui ont participé à la construction du projet.



1. Basilique Notre-Dame-du-Port
2. Basilique Notre-Dame-du-Port et quartier du Port (vue aérienne)
3. Esquisse architecturale projet d'aménagement urbain lauréat du concours Ville de Clermont-Ferrand - Clermont Auvergne Métropole, Groupement Linzasoro & Sanchez

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole

PARTENAIRES

État - DRAC Auvergne Rhône Alpes

COÛT ANNUEL

Montant prévisionnel estimé à 3,6 millions d'euros HT

DURÉE DU PROJET

4 ans : livraison en 2022

ÉTAT D'AVANCEMENT

phase études depuis le 1^{er} janvier 2019

LES PLUS

Ce projet a pour finalité la valorisation d'un édifice patrimoine exceptionnel et la transformation d'un quartier. Il marque le point de départ de la réhabilitation du centre ancien. A moyen terme est également prévu le réaménagement de la place Deille dans la continuité de la rue du Port.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.clermont-ferrand.fr

CONTACTS

Julie Hamelin: directrice générale adjointe
hamelin@ville-clermont-ferrand.fr

Laure Dodel: chargée de mission
ldodel@clermontmetropole.eu

PUBLICATION JANVIER 2020

Repères généraux : Jean-Luc Pouts, directeur du cabinet Culture et Territoires Et Fabrice Thuriot, docteur en droit public HDR, Université de Reims Champagne-Ardenne

Projet pilote : Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Métropole

